

# De l'électricité verte ? Je veux !

L'énergie la moins polluante et la plus équitable est celle qu'on ne consomme pas. Nos « négawatts » d'aujourd'hui sont, avec l'électricité verte, l'énergie de demain. Consommateurs, fournissez-vous vert, envoyez un signal au gouvernement : « On veut de l'électricité verte ! ».

Tour d'horizon, bilan et perspectives d'un secteur en pleine évolution.



**E**n quelques années, le paysage du marché de l'électricité a bien changé. La précédente législature wallonne a fixé le cadre légal de la libéralisation et, dans la foulée, amélioré la promotion des énergies renouvelables, de la cogénération et des économies d'énergie. Aujourd'hui, des « fournisseurs verts » anticipent l'ouverture totale à la concurrence et le gouvernement doit décider de nouveaux quotas de « certificats verts », tandis que le budget 2006 consacré aux économies d'énergie est en baisse.

## Envoyer un signal vert

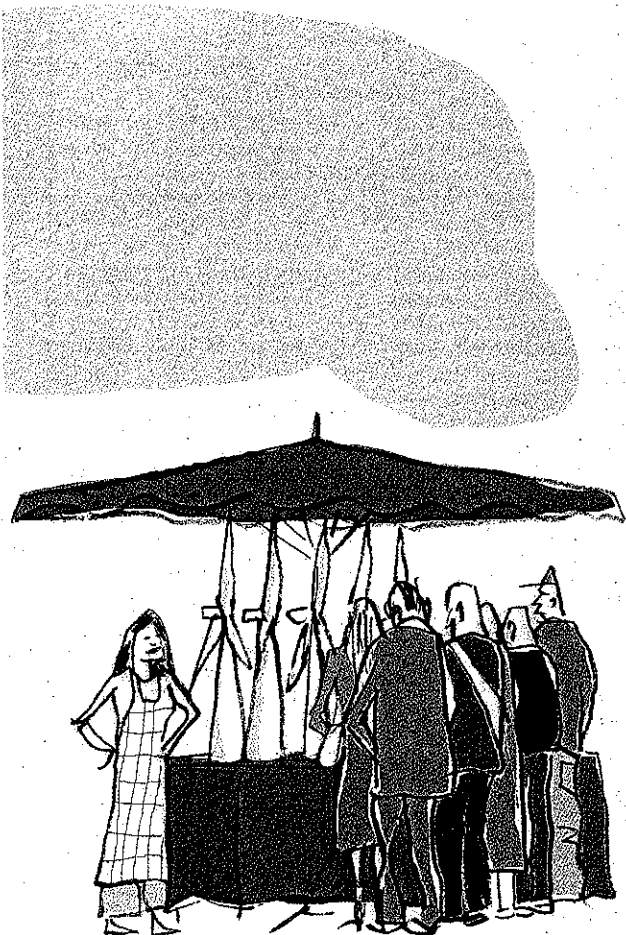
Officiellement reportée pour permettre aux ménages qui se chauffent à l'électricité de s'adapter à une hausse substantielle de leur facture, l'ouverture totale du secteur de l'électricité à la concurrence est prévue, en Région wallonne, pour janvier 2007. A partir de cette date, chaque ménage sera donc libre de choisir son « fournisseur » d'électricité. Ce fournisseur achète vos électrons à un producteur, s'acquitte des diverses taxes et prélèvements, paie un « droit de passage » à ceux qui gèrent et entretiennent les réseaux de distribution d'électricité, et vous facture le tout.

Les intercommunales, qui cumulent encore aujourd'hui la fourniture et la gestion des réseaux de distribution, se limiteront demain à cette dernière activité et s'appelleront donc « gestionnaires de réseaux de distribution » (GRD). A quelques exceptions près, les seuls contacts des ménages avec leur GRD concerneront le raccordement au réseau pour un nouvel habitat et le relevé du compteur, assuré par une Indexis, une filiale des intercommunales. Le prix du « droit de passage », ou, dans le jargon, le « timbre poste » réclamé par les intercommunales aux fournisseurs, est directement fonction des coûts d'entretien et de développement de chacun des réseaux. Exprimé en centimes par kWh fourni, et correspondant, en moyenne, à la moitié du prix final, le « timbre poste » variera en fonction des régions – entretenir le réseau dans un région moins dense comme le Luxembourg coûte plus cher que dans le Brabant wallon. Ceci explique la différence de prix qui sera

demandée aux ménages des différentes provinces, du moins jusqu'à ce qu'aboutissent les projets de fusion entre les intercommunales. Le mode de financement des réseaux, devenu proportionnel à la consommation, met fin à une partie des avantages tarifaires dont les ménages se chauffant à l'électricité bénéficieront jusqu'en décembre prochain. Exception à cette réglementation sur la libéralisation à partir de 2007 : les fournisseurs qui, en moyenne, achètent au moins la moitié de vos kWh à des producteurs verts, peuvent déjà démarcher la clientèle résidentielle. Un moyen, pour eux, de devancer la future concurrence. Une occasion, pour vous, d'envoyer un signal positif : « *Nous voulons de l'électricité verte !* ». Plusieurs fournisseurs verts sont d'ores et déjà actifs sur ce marché (1).

## Mode d'emploi... et avant-goût

Contactez-les, comparez leurs offres, signez le contrat qui vous convient. L'heureux fournisseur-élu s'occupera dès lors de communiquer au GRD votre demande de « basculement ». Un peu de patience (2) est de rigueur, le temps nécessaire pour le GRD de bien enregistrer votre changement, le temps de prévenir Indexis qu'il faudra relever votre compteur, le temps de prévenir l'ancien fournisseur qui vous adressera, après le relevé du compteur, sa dernière facture, le temps, enfin, de prévenir votre nouveau fournisseur de la date retenue pour le basculement. Et vous recevrez, de la part de ce dernier, un courrier vous informant de la date à partir de laquelle les conditions de votre nouveau contrat entrent en vigueur. Le contrat que vous avez signé comprend un terme (un an ou deux) qui démarre forcément à la date de basculement et qui sera tacitement reconduit pour une nouvelle période. Vous avez bien sûr la possibilité de résilier le contrat en cours de route (attention aux éventuelles pénalités de résiliation), ce qui se fera « automatiquement » dès que vous signerez un nouveau contrat avec un autre fournisseur. Dans la Flandre libéralisée depuis le premier juillet 2003, officiellement tout baigne... dans 95 % des cas. Si 70 % des ménages ont changé de contrat, parfois sans s'en rendre vraiment compte... la plupart sont



#### VALLÉE

restés chez le même fournisseur. Explication de cette apparente contradiction : Electrabel, le fournisseur historique, à qui ont été attribués d'office tous les ménages n'ayant pas fait de choix au premier juillet 2003, a mené une série de stratégies pour que ces clients ne changent pas de fournisseur. Dont quelques publicités invitant à renvoyer un coupon - signé - pour recevoir tel cadeau ou tel avantage. Une formulation peu éclairante sur ce qu'implique vraiment la signature, mais qui, juridiquement, a valeur de contrat. Une flopée de ménages sont donc passés d'une situation où ils pouvaient changer de fournisseur à n'importe quel moment à un contrat qui les lie pour une durée déterminée, sans qu'ils ne s'en rendent compte. Et donc, sans avoir comparé les différentes offres du marché, qu'elles soient vertes ou non. Face à une telle situation, la VREG (le gendarme du marché flamand) s'est résolue à placer sur son site un logiciel permettant de calculer, pour un profil de consommation donné, la meilleure offre disponible. On n'en n'attendrait pas moins de la Cwape, en Région wallonne.

#### L'ingénieux mécanisme des « certificats verts » !

L'ouverture à la concurrence est une étape obligée. Et puis, elle a ses bons côtés. Comparez donc les offres des fournisseurs verts. Elles sont souvent meilleur marché. Une famille du Brabant wallon bénéficiera de 100 euros de réduction sur une facture annuelle de 600 euros. Il n'en sera probablement pas de même pour un Arlonnais. Une fourniture verte et meilleur marché ? L'électricité verte ne coûte-t-elle pas plus cher ? En effet. Le développement de l'électricité verte a été rendu économiquement possible par le mécanisme des certificats verts. Des bouts de papier que les producteurs verts reçoivent de la Cwape pour chaque tranche de 456 kg de CO<sub>2</sub> économisés et que tous les fournisseurs, qu'ils soient verts ou non, doivent acheter dans des quantités croissantes (et dont ils répercutent bien sûr le coût auprès de leur client). S'ils ne respectent pas leurs quotas, les fournisseurs doivent payer une amende de 100 euros par certificat manquant. Tandis que le producteur vert a la possibilité de rendre son certificat à la Cwape contre une « aide

à la production » garantie à 65 euros. Le prix du certificat vert pourra ainsi varier entre 65 et 100 euros. Il y a donc deux marchés. Le marché physique des kWh, qu'un producteur éolien vend un peu plus d'un centime (c'est sur ce marché-là que le fournisseur vert doit acheter la moitié de ses kWh). Et le marché virtuel des certificats verts que le même producteur éolien vend aujourd'hui 92 euros, ce qui lui procure un revenu additionnel d'environ 9 centimes par kWh produit.

En 2005, les fournisseurs devaient acheter cinq certificats verts pour chaque centaine de milliers de kWh vendus à leurs clients. Comme la consommation wallonne s'élève à près de 25 milliards de kWh, c'est un budget d'environ 100 millions d'euros qui a été prélevé chez l'ensemble des consommateurs pour financer le développement de l'électricité verte. En 2007, le quota de certificats verts sera porté à sept, ce qui permettra de nouveaux projets de voir le jour... Aujourd'hui, c'est donc bien le niveau des quotas des certificats verts exigés des fournisseurs qui permet le développement de l'électricité verte. En faisant supporter son financement par l'ensemble des consommateurs, le système des certificats verts permet à chacun, y compris les ménages moins favorisés, d'opter pour un fournisseur vert ! Si la comparaison était de mise, le commerce équitable et l'agriculture biologique seraient jaloux ! Contrairement à l'électricité verte, financée par tous, les consommateurs responsables, et eux seuls, apportent un réel et bien nécessaire revenu complémentaire aux producteurs bio et équitables.

#### Quotas verts et retombées sur l'emploi

C'est en mars que le gouvernement devrait décider des quotas d'électricité verte pour la période 2008-2012. Dans une proposition datant de juillet 2005, la Cwape établit deux scénarios pour fixer ces quotas. Ils sont basés sur les projets de nouvelles installations d'électricité verte dont la Cwape avait connaissance à l'époque, et se différencient selon leurs probabilités de réussite.

Résultat : les quotas devraient augmenter de 1 % ou de 3 % par an. Garantie de la « solvabilité » du marché des certificats verts, qui suppose des niveaux de quotas relativement proches des capacités de production d'électricité verte, la Cwape ne pouvait que confronter ses deux scénarios aux objectifs du plan wallon pour la maîtrise durable de l'énergie, qui prévoit 23 % d'électricité verte d'ici 2010. Le constat est clair : les scénarios actuels ne permettront d'atteindre respectivement que 12 et 18 % (voir graphique ci-contre).

Afin de susciter une nouvelle vague de projets et d'investissements nécessaires

#### Fournisseurs d'électricité verte en Wallonie

**City Power sa**  
Tél.: 078 15 40 50  
info@citypower.be  
www.citypower.be

**Electrabel customer solutions sa**  
Tél.: 078 78 20 20  
www.electrabel.be/contact

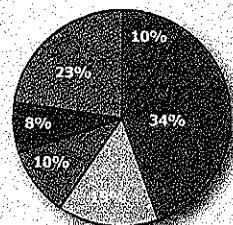
**Essent Belgium nv**  
Tél.: 0800 32 032  
info@essent.be  
www.essent.be

**Lampiris sa**  
Tél.: 0800 40 123  
info@lampiris.be  
lampiris.be

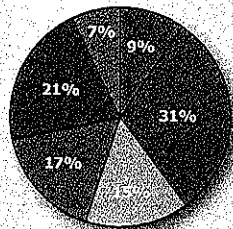
**SPE sa**  
Tél.: 04 330 46 11  
pni@spe.be  
www.spe.be

#### La structure du parc de production d'électricité verte à l'horizon 2012 (scénario 18%) \*

Puissance installée : 1.245 MWe



Nombre de CV octroyés : 4.000.000



- Cogénération fossile
- Hydrauliques
- Eolien on-shore
- Eolien off-shore
- Biomasse
- Cogénération biomasse

\* Le nombre de certificats verts octroyés est estimé en partant de l'hypothèse que le marché des certificats verts est en équilibre et offre un prix moyen de 90 EUR/CV.

**Le mécanisme des certificats verts (CV)**

Toute unité de production d'électricité verte doit faire l'objet d'une demande préalable d'octroi de certificats verts adressée à la CWaPE. Un certificat de garantie d'origine (1) établi par un organisme de contrôle agréé doit être joint à cette demande.

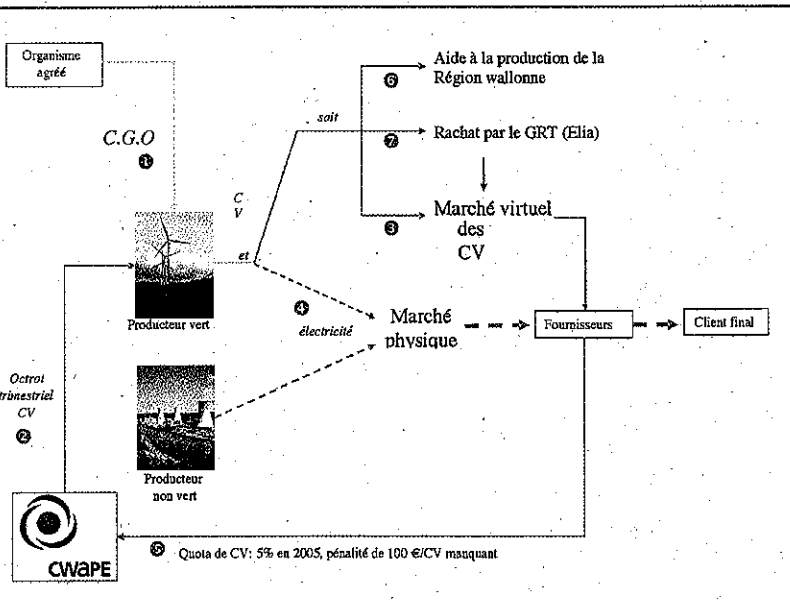
Une fois la demande préalable d'octroi de certificats acceptée par la CWaPE, le producteur transmet trimestriellement les relevés des compteurs d'énergie à la CWaPE. Sur base de ces relevés, la CWaPE octroie (2) un certain nombre de certificats verts.

En possession des certificats verts, le producteur peut négocier leur vente avec tout acheteur (2), indépendamment de la vente de l'électricité physique (3).

Trimestriellement, les fournisseurs d'électricité ont l'obligation de rendre à la CWaPE un quota de certificats verts, proportionnels à la quantité d'électricité fournie. Une amende de 100 euros par certificat vert manquant est appliquée (4).

Comme solution alternative pour l'écoulement des certificats verts obtenus pour les installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, un régime d'aide a été prévu par le Gouvernement wallon (5).

Un système d'obligation de rachat des certificats verts par le gestionnaire de réseau de transport (Ela) à un prix minimum a également été prévu par le Gouvernement fédéral. Les certificats verts achetés par le gestionnaire de réseau de transport sont ensuite revendus sur le marché virtuel des certificats verts (6).



➤ avons besoin d'une augmentation annuelle des quotas supérieure à 3 %. Ce qui implique, d'ici 2012, de porter la contribution des consommateurs pour le développement de l'électricité verte à 500 millions d'euros, soit environ deux centimes supplémentaires par kWh. Une perspective qui ne plaît pas aux gros consommateurs industriels, lesquels devraient supporter une hausse plus importante du prix de l'électricité. On comprend la teneur du bras de fer entre les acteurs, que le ministre de l'Énergie a réunis le 27 janvier dernier, espérant voir se dégager un consensus. On comprend pourquoi le ministre cherche à chiffrer, par une étude précise, les indéniables retombées sur l'emploi que procurera le développement de telles filières.

**Primes énergie et certificats verts**

Or, la décision sur le niveau des quotas n'est pas sans influence sur le budget des primes à l'isolation et à la rénovation de l'habitat (vitrage superisolant, chaudières efficaces, etc.). Les amendes pour certificats verts manquants alimentent en effet le « fonds énergie », dans lequel le gouvernement puise pour octroyer les primes. En 2003 et 2004, les amendes (3) ont permis de doubler les recettes du fonds, structurellement alimenté par 13 millions d'euros de redevances (4). A contrario, l'aide à la production sera prioritairement financée par ce même fonds. Des niveaux de quotas élevés, supérieurs aux capacités de production d'électricité verte, engendrent donc un prix élevé du certificat vert... et des rentrées pour le fonds énergie. Tandis que des quotas trop bas, structurellement inférieurs aux capacités de production, pourraient

rapidement engendrer des prix de certificats verts tellement bas que les producteurs verts demanderaient l'aide à la production. Dans un tel scénario, les maigres recettes structurelles du fonds énergie seraient rapidement « accaparées » par les producteurs verts. Et toute la dynamique d'économie d'énergie retomberait comme un soufflé. Si nous sommes loin de ce scénario catastrophe, le gouvernement a néanmoins anticipé une baisse des recettes du fonds, en révisant à la baisse les budgets qui pourront y être puisés en 2006. Dommage, car vu le boom des prix du baril de pétrole, la demande pour les primes ne peut faire qu'exploser dans les années qui viennent. C'est que, là aussi, il faut du temps avant que les ménages soient informés, que les premiers se décident, que les installateurs se familiarisent avec ces nouveaux équipements... En témoignent les évolutions de la demande de prime pour le chauffe-eau solaire, en constante et fulgurante progression depuis quatre ans, pour atteindre un volume d'aide estimé à 4 millions d'euros en 2006.

On comprend que le consommateur est un acteur de cette reconversion énergétique et pourquoi il est important, dès à présent, d'envoyer un signal clair au gouvernement wallon et d'opter pour l'électricité verte !

Thibaud De Menten

(1) Voir le site de Greenpeace : energie.greenpeace.org/rankinglanguage=fr&region=wl (la liste complète se trouve sur le site de la CwaPE : www.cwape.be)  
 (2) A ces délais normaux, s'ajoute la lenteur intéressée de l'opérateur historique, peu pressé de voir ainsi partir un fidèle client...  
 (3) Même dans un cas d'équilibre entre certificats reçus par les producteurs et certificats exigés des fournisseurs, certains d'entre eux doivent payer une amende, certains autres thésaurisant leurs certificats...  
 (4) Il s'agit des redevances de raccordement, très mal nommées puisqu'elles n'ont rien à voir avec le raccordement physique d'un nouvel habitat au réseau. Elles sont exprimées en dixièmes de centime par kWh et fixées à des niveaux différents pour les ménages et les PME, ainsi que pour les entreprises grosses consommatrices.

**Objectifs nationaux pour l'électricité produite à partir de renouvelables en 2010**

La figure ci-contre reprend les objectifs indicatifs nationaux des États membres de l'UE concernant la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation brute d'électricité en 2010. L'objectif indicatif global atteint une moyenne de 21% (en vert clair) pour les 25 pays membres de l'Europe. Avec près de 80%, l'Autriche mène le bal, la Belgique (en noir) est à la traîne. (Source : CwaPE 2005)

